

RAPPORT FINANCIER du TRESORIER

POUR L'EXERCICE 2017

Conformément aux dispositions de nos statuts (article 7) et de notre règlement intérieur (article 18), il appartient au Trésorier :

- de dresser l'état des effectifs ;
- de rendre compte de sa mission ;
- de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire :
 - . le compte de résultat et le bilan de l'exercice 2017 ;
 - . un projet de budget pour l'exercice 2018,
 - . un montant de cotisation pour l'exercice 2019.

Effectifs de l'association :

De 2016 à 2017, l'effectif de notre association a progressé de 0,6% alors que le nombre d'agréés était en baisse de 5,3 %. De ce fait, le pourcentage de nos adhérents par rapport aux agréés du ressort du TA de Toulouse a progressé de 68,1% à 72,3%.

La répartition et l'évolution de nos adhérents de 2012 à 2017 ont été les suivantes :

EFFECTIF DES ADHERENTS 2012/2017- TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE									
N°	9	12	31	46	81	82	total	total	%
	Ariège	Aveyron	Haute G.	Lot	Tarn	tarn et G.	adhérents	agréés	adhérents
2012	27	27	62	16	34	15	181	309	58,58
2013	27	26	57	17	34	16	177	300	59,00
2014	25	27	56	22	34	17	181	284	63,73
2015	25	29	55	18	35	17	179	275	65,09
2016	21	26	56	18	33	15	169	248	68,10
2017	20	31	48	16	37	18	170	235	72,3
radiations 2018	-5	-4	-11	-2	-7	-4		-33	
nouveaux agréés 2018	1	0	3	0	0	0		4	
2018	24	34	68	20	39	21		206	

En 2017, les commissions d'agrément ont radié 27 Commissaires enquêteurs et en ont agréés 16 nouveaux. Les effectifs agréés ont ainsi baissé de 5,3 %.

Pour 2018, cette même procédure a conduit à la radiation de 33 commissaires (1). 4 nouveaux commissaires ayant été agréés au 1^{er} janvier, le nombre de commissaires inscrits sur les listes d'aptitude cette année est de 206, à nouveau en baisse par rapport à l'année antérieure (-12,3%).

Depuis 2008, soit en 10 ans, la baisse des effectifs agréés a été de plus de 40 % tandis que le nombre d'adhérents de l'ACEMIP a progressé de plus de 11 %.

(1) dont beaucoup ne se sont pas représentés.

Bilan et Compte de Résultat de l'année 2017 :

L'activité de notre association comporte trois volets distincts :

La collecte de cotisations pour le compte de la CNCE

Cette collecte n'a pas d'influence sur les résultats que nous dégagons puisque nous reversons 100 % des sommes que nous percevons à ce titre. Pour l'année 2017, cette collecte s'est élevée à 8280 euros.

Son fonctionnement courant

Ce fonctionnement engendre tous les frais liés à l'animation quotidienne de notre association : déplacements, repas, affranchissements, gestion de notre site internet, documentation...

- Ces charges sont couvertes par les recettes provenant de la quote-part des cotisations de nos adhérents revenant à l'ACEMIP, soit 25 euros par adhérent.
- Pour l'année 2017, les recettes (cotisations propres ACEMIP) se sont élevées à 4250 euros pour un montant de charges de 3362,85 euros seulement permettant de dégager un résultat positif de 887,15 euros.

Ses formations

En 2017, conformément à son objet social, notre association a organisé 3 journées de formation des commissaires enquêteurs en complément de celles assurées par la DREAL et l'Université de TOULOUSE.

Le détail de ces journées figure dans le rapport moral de notre Président.

Ces formations génèrent des recettes et des charges spécifiques directes, ce qui signifie que si ces formations n'avaient pas été organisées, le résultat de notre fonctionnement courant aurait été le même.

Les recettes résultent des subventions reçues de la DREAL. Les dépenses comportent la rémunération d'intervenants extérieurs et les autres charges directement liées aux formations organisées (location de salles, accueil café, photocopies, frais de déplacement, frais de convocation...),

Cette activité a généré en 2017 une recette de 2719 euros pour un total de charges de 2235,28 euros, se soldant par un bénéfice de 483,72 euros.

Ainsi, notre résultat 2017, compte tenu de 143,35 euros de produit financier généré par notre trésorerie s'est élevé à 1514,22 euros.

ACEMIP - COMPTE DE RESULTAT 2017

CHARGES				PRODUITS			
N°	abrégé	compte	euros	N°	abrégé	compte	euros
6064	BUR	fournitures administratives	118,35	756	COT	cotisations des adhérents	12530,00
6256	REU	frais de réunion et repas	3750,00	758	DIR	produits divers de gestion cour.	2719,00
6251	DEP	frais de déplacement	2081,12	7088	CON	participations repas AGO + visites	1380,00
6181	DOC	documentation (abonnements, journaux)	0,00	768	PRO	produits financiers	143,35
6261	AFF	affranchissements	0,00			reprise de provisions	0,00
6281	CNC	cotisations CNCE	8280,00				
622	FOR	rémunération d'intervenants	1000,00				
658	DIV	charges diverses	0,00				
6262	INT	site internet	28,66				
		<i>sous total charges</i>	<i>15258,13</i>				
		bénéfice de l'année 2017	1514,22				
		TOTAL CHARGES	16772,35			TOTAL PRODUITS	16772,35

ACEMIP - BILAN 2017

ACTIF				PASSIF			
N°	abrégé	compte	euros	N°	abrégé	compte	euros
513	COU	compte COURTOIS	41325,69	10	FON	fonds de réserve	39224,47
486	CCA	charges constatées d'avance	0,00	12		résultat de l'exercice	1514,22
		débiteurs divers	0,00	4687	PCA	Produits constatés d'avance	0,00
						charges à payer	0,00
						crédoiteurs divers	587,00
		TOTAL ACTIF	41325,69			TOTAL PASSIF	41325,69

Budget prévisionnel pour 2018 :

Notre prévision pour l'exercice 2018 est fondée sur quelques hypothèses réalistes:

- baisse sensible du nombre de nos adhérents en raison de la radiation de 33 commissaires enquêteurs dont beaucoup étaient des adhérents ;
- contribution identique de la DREAL;
- stabilité de nos charges de fonctionnement courant.

Si nous avons une bonne maîtrise de la plupart de nos hypothèses, celle relative à notre nombre d'adhérents reste en partie aléatoire. Le faible nombre de nouveaux agréés et la forte baisse des effectifs agréés auront nécessairement une répercussion sur nos effectifs dont nous avons estimé le nombre à 150 pour 2018 (soit une baisse de 11,8%). Pour cette raison, nous pouvons escompter pour l'année 2018, sauf évènement imprévisible, un compte de résultat légèrement bénéficiaire.

BUDGET PREVISIONNEL 2018

CHARGES				PRODUITS			
N°	abrégé	compte	euros	N°	abrégé	compte	euros
6064	BUR	fournitures administratives	200	756	COT	cotisations des adhérents	11100
6256	REU	frais de réunion et repas	3400	758	DIR	produits divers de gestion cour.	2700
6251	DEP	frais de déplacement	2000	7088	CON	participations repas AGO	1500
6181	DOC	documentation (abonnements, journaux)	100	768	PRO	produits financiers	140
6261	AFF	affranchissements	200				
6281	CNC	cotisations CNCE	7800				
622	FOR	rémunération d'intervenants	1000				
658	DIV	charges diverses	500				
6262	INT	site internet	30				
		<i>sous total charges</i>	15230				
		bénéfice de l'année 2018	210				
		TOTAL CHARGES	15440			TOTAL PRODUITS	15440

En conclusion, nous vous proposons de voter les résolutions suivantes :

- **Résolution n° 1** : l'A.G.O. approuve le bilan et le compte de résultat au 31/12/2017 tels qu'ils lui ont été présentés et donne son accord pour affecter le résultat de l'exercice au fonds de réserve.
- **Résolution n° 2** : l'A.G.O. approuve le budget prévisionnel de l'exercice 2018, dont les charges s'établissent à 15 230 € (quinze mille deux cent trente euros) pour un montant de recettes s'élevant à 16 340 € (seize mille trois cent quarante euros) permettant de dégager un résultat bénéficiaire de 1110 euros.
- **Résolution n° 3** : l'A.G.O. entérine le maintien de la cotisation nationale CNCE 2018 à 50 € pour les commissaires enquêteurs agréés antérieurement à 2018 et à 30 € pour ceux agréés pour la première fois en 2018.
- **Résolution n° 4** : l'A.G.O. décide de maintenir la cotisation ACEMIP à 25 € pour l'année 2019.

Le Trésorier, Jean Luc SUTRA